

Communiqué de presse du 4 juin 2009

Le travail rend malade et tue, ça suffit !

La négociation entre employeurs et syndicats de salariés sur l'organisation des services de santé au travail reprend le 9 juin.

En France : Le nombre officiel des maladies professionnelles reconnues a explosé, le nombre d'accidents du travail graves et mortels reste très élevé (1). Les chiffres officiels sont grandement sous-estimés en raison notamment d'une importante sous-déclaration.

En Europe, un rapport récent estime à 74 000 par an, les décès liés au travail qui sont associés à des substances dangereuses présentes sur le lieu de travail (2).

Médecins généralistes, nous constatons régulièrement des altérations de la santé de nos patients, liées au travail et à son organisation délétère.

Cette violence et cette insécurité sociales sont insupportables. Cette situation doit changer.

Le SMG répète que la santé au travail doit être une priorité de santé publique.

Concernant la médecine générale et les soins paramédicaux, des changements profonds doivent intervenir dans la formation initiale et continue sur les questions de santé au travail. Les modalités d'exercice des métiers doivent être modifiées pour permettre un *échange des pratiques* de soin et de santé entre professionnels : infirmiers, médecins inspecteurs et médecins du travail ; médecins généralistes ; avocats et juristes ; psychiatres et psychothérapeutes. Ce travail en réseau et cette coopération doivent être valorisés et reconnus. Les politiques publiques doivent les promouvoir et les soutenir financièrement.

L'administration actuelle des services de santé au travail par les employeurs et leurs associations constitue un véritable conflit d'intérêt, éludant trop souvent la question de l'organisation du travail à l'origine de l'altération de la santé des travailleurs. C'est pourquoi l'organisation du travail doit aussi être à l'ordre du jour non seulement dans cette négociation, mais aussi dans le dialogue social au sein des entreprises afin de garantir la santé des travailleurs.

Il y a urgence, cela nous concerne tous.

Le SMG appelle soignants et citoyens à signer l'appel des professionnels en santé au travail pour une nouvelle politique de gestion des services de **santé au travail dans le cadre d'une organisation de service public.**

Manifeste : Pour une nouvelle politique de gestion des Services de Santé au travail (3)

<http://www.sante-et-travail.fr/petition-gouvernance-SST>

Contacts : Patrick Dubreil : 06 32 70 92 37

Marie Kayser : 06 86 55 80 02

Notes :

1) Pour le seul régime général des travailleurs salariés 622 décès par accident de travail en 2007, en augmentation sur deux années consécutives, 43832 maladies professionnelles déclarées pour la première fois en 2007 (en augmentation de 14.7% entre 1995 et 2007)

http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/atmp_media/2008-0247SinistraliteATMP20032007.pdf

2) Rapport élaboré par l'Agence Européenne pour la santé et la sécurité au travail

[http://osha.europa.eu/fr/press/press-](http://osha.europa.eu/fr/press/press-releases/european_workers_face_new_increasing_health_risks_hazardous_substances_01.11032009)

[releases/european_workers_face_new_increasing_health_risks_hazardous_substances_01.11032009](http://osha.europa.eu/fr/press/press-releases/european_workers_face_new_increasing_health_risks_hazardous_substances_01.11032009)

3) Initiative soutenue par le [Syndicat National des Professionnels de Santé au Travail \(SNPST\)](http://www.snpst.org/) <<http://snpst.org/>> et l'[association Santé et Médecine du Travail \(SMT\)](http://www.a-smt.org/) <<http://www.a-smt.org/>>.

Syndicat de la Médecine Générale, 52 rue Gallieni, 92240 Malakoff

Tél. : 01 46 57 85 85 – Fax : 01 46 57 08 60

e-mail : syndmedgen@free.fr – site : <http://smg-pratiques.info>